

COMMISSION SUR
LES FRAIS DE SCOLARITÉ
ET L'ACCESSIBILITÉ AUX
ÉTUDES POSTSECONDAIRES
AU MANITOBA

Rapport soumis à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba

par Ben Levin
31 mars 2009

Résumé

La Commission avait pour mandat d'examiner l'accessibilité aux études postsecondaires au Manitoba, y compris les frais de scolarité et l'aide financière aux étudiants. Les éléments du cadre de référence officiel de la Commission sont les suivants :

- étudier la recherche internationale sur le rapport entre les frais de scolarité et l'accessibilité aux universités;
- analyser les données sur la participation universitaire au Manitoba en se concentrant sur les groupes sous-représentés (les étudiants autochtones, des régions rurales et nordiques, les étudiants à temps partiel et adultes, entre autres);
- analyser les frais de scolarité et les autres frais actuels des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba et les comparer à ceux d'autres provinces et pays;
- étudier les principales sources d'aide aux étudiants du Manitoba (les gouvernements fédéral et provincial, et les établissements) et analyser leur effet sur l'accessibilité;
- étudier la contribution des frais d'étudiants au financement général des études postsecondaires au Manitoba et les comparer à ceux d'autres provinces et pays;
- étudier le rôle et les effets des crédits d'impôt pour études de la province;
- proposer une politique gouvernementale sur la question, y compris une loi, le cas échéant.

Le mandat de la Commission porte sur l'accessibilité; la Commission ne se veut pas une enquête administrative sur l'enseignement postsecondaire, son fonctionnement, sa gouvernance ou sur son financement. Par conséquent, on discute principalement des frais de scolarité pour déterminer leur effet sur l'accessibilité.

Une analyse des résultats de la recherche empirique pertinente menée au Canada et à l'échelle internationale est à la base de l'ensemble des recommandations intégrées qui visent l'amélioration considérable de l'accessibilité, de la participation et de la réussite au niveau postsecondaire au Manitoba; plus précisément, l'analyse a pour but de réduire les écarts relatifs au taux de participation des groupes sociaux et économiques. On tire le plus grand sens des recommandations lorsqu'elles sont lues dans le contexte du rapport intégral, notamment puisqu'elles s'inspirent d'une analyse sérieuse de la recherche.

Contexte et justification

Il ne fait aucun doute que les études postsecondaires jouent un rôle important sur la prospérité future et la cohésion sociale du Manitoba. Le Manitoba a besoin d'un plus grand nombre de diplômés du niveau postsecondaire, un changement qui suppose une intervention gouvernementale. Le Manitoba a déjà fait des efforts appréciables visant à augmenter la participation aux études postsecondaires en apportant des améliorations à l'aide financière et à d'autres programmes de soutien. Le résultat a été une participation

accrue et même une réduction des prêts et du niveau d'endettement des étudiants manitobains. Cependant, tout porte à croire qu'il faut améliorer l'équité en matière de participation puisqu'elle est toujours étroitement liée au niveau socioéconomique, surtout pour ce qui est des effectifs universitaires.

Un corpus de données probantes important démontre que l'accessibilité est le résultat de nombreux facteurs concomitants. Bien que les facteurs financiers soient importants, la préparation aux études, les attentes de l'étudiant et des membres de la famille, l'offre de bons renseignements sur le coût et les avantages, l'accès aux programmes appropriés et l'offre de services de soutien tels que l'hébergement et les services de garderie le sont également. Contrairement à ce que certaines personnes croient fermement, les données probantes au Canada et ailleurs sur les frais de scolarité indiquent clairement que les frais de scolarité à eux seuls ne déterminent pas la participation ou la réussite scolaire.

Le caractère abordable des études postsecondaires est déterminé par un ensemble de coûts et de revenus, et les frais de scolarité ne représentent qu'une faible partie du coût global. Les sources de financement des étudiants comprennent les revenus et l'aide versée par les parents aussi bien que les subventions et les prêts. Environ 60 % des étudiants manitobains n'obtiennent aucun prêt pour financer leurs études postsecondaires, ce qui indique qu'ils n'ont pas d'obstacles financiers. La plupart des étudiants qui obtiennent des prêts sont facilement en mesure de les rembourser, malgré le fait qu'un faible nombre d'étudiants contractent un niveau de dettes important, ce qui a des retombées négatives. D'autres étudiants ne poursuivent pas des études postsecondaires parce qu'ils ont une impression fautive du coût et des avantages qu'ils en tireront à long terme.

La Commission maintient que les étudiants devraient payer une portion du coût de leurs études postsecondaires. Ce postulat s'explique principalement par le fait que ces personnes tireront de grands avantages de leurs études; il n'y a aucune raison pour que le coût lié à un tel avantage personnel soit entièrement assumé par le gouvernement étant donné le grand nombre de pressions exercées sur les dépenses publiques dans d'autres domaines. Le montant ou la part des coûts que les étudiants seraient tenus de payer est moins évidente. Bien que les niveaux actuels soient arbitraires, il n'existe aucune raison convaincante pour qu'un changement radical ne soit apporté au barème tarifaire.

Malgré le fait que la plupart des étudiants manitobains terminent leurs études postsecondaires sans contracter aucune dette, le niveau d'endettement de certains étudiants est élevé, ce qui laisse supposer qu'il serait plus avantageux d'utiliser la faible portion des ressources financières actuellement dépensées dans le but de maintenir les frais de scolarité à un niveau peu élevé pour réduire le niveau d'endettement des étudiants qui éprouvent un besoin plus important.

Pour toutes ces raisons énoncées en plus grand détail dans le rapport intégral, la Commission en conclut que le Manitoba ne devrait pas se concentrer sur la réduction des frais de scolarité, mais devrait plutôt accorder des ressources à des mesures ciblées qui appuient l'accessibilité telles que celles recommandées ci-dessous. En même temps, des

augmentations soudaines et importantes ne sont pas souhaitables. Les augmentations des frais devraient être légères et complètement compensées par les améliorations apportées au programme d'aide aux étudiants de sorte à éviter les effets néfastes sur les étudiants qui éprouvent un besoin financier.

Recommandations :

En bref, les recommandations principales sont les suivantes :

1. *Fixer des objectifs en matière de participation* : La province devrait se fixer des objectifs sur le taux de participation au niveau postsecondaire et sur le nombre de diplômés qui soient supérieurs aux moyennes nationales et la participation de tous les groupes sociaux et économiques devrait être équitable.
2. *Garder les frais de scolarité à un niveau moyen* : On peut augmenter les frais de scolarité progressivement, mais ils devraient demeurer sous la moyenne canadienne.
3. *Améliorer les renseignements et la communication* : Le Manitoba devrait veiller à l'amélioration de la diffusion des renseignements sur les études postsecondaires pour que les étudiants et les parents puissent faire des décisions éclairées.
4. *Augmenter le revenu des étudiants en procédant à une majoration du salaire minimum.*
5. *Mettre en œuvre un programme travail-études* : subventionner les emplois liés au domaine d'études des étudiants de sorte à leur permettre de subvenir à leurs besoins tout en faisant le pont entre leur emploi et leurs études.
6. *Assurer un excellent système d'aide aux étudiants* : Le système d'aide aux étudiants du Manitoba devrait être le meilleur du Canada en ciblant particulièrement les limites maximales du niveau d'endettement évitant ainsi les situations catastrophiques.
7. *Améliorer la participation équitable* : Pour améliorer les chances du taux de participation aux études postsecondaires des étudiants provenant de milieux moins favorisés, le Manitoba devrait :
 - a. améliorer la préparation aux études secondaires et augmenter le nombre de finissants; déployer des efforts soutenus pour améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires;
 - b. étudier et renforcer le système d'éducation des adultes, y compris l'augmentation considérable des possibilités d'apprentissage des adultes;
 - c. encourager une meilleure participation et un meilleur taux de réussite au sein des établissements postsecondaires à l'aide d'un « fonds d'accessibilité ciblé »;
 - d. contourner certains obstacles plus urgents qui freinent la participation et qui sont liés à la garde d'enfants et à l'hébergement;
 - e. communiquer directement avec les groupes autochtones et autres pour appuyer une meilleure participation.
8. *Surveiller les répercussions des politiques et des stratégies* : La province devrait mettre en place une stratégie de recherche et d'évaluation dans le but de mesurer l'effet de ses politiques.

Le cadre de référence de la Commission ne comprenait pas l'examen du caractère adéquat du financement global des études postsecondaires. Néanmoins, il est évident que l'accessibilité ne compte que s'il existe des programmes de qualité pour les étudiants. Une participation accrue aura des conséquences sur les coûts de fonctionnement et d'immobilisations permanents des collèges et des universités du Manitoba, une question qui nécessitera davantage de discussions et d'analyse.

La mise en œuvre des recommandations proposées par la Commission demandera un investissement supplémentaire équivalent à environ cinq pour cent du montant des subventions de fonctionnement actuel de l'enseignement postsecondaire, soit un montant approximatif de 25 millions de dollars par année. Environ 70 % de ce montant, à peu près 18 millions de dollars, est lié aux recommandations 5, 6 et 7 qui figurent ci-dessus; le reste s'applique aux autres recommandations. Le gouvernement devrait considérer la possibilité de réacheminer certaines ressources de mesures plus ou moins inefficaces, telles que les crédits d'impôt, vers des stratégies plus efficaces.

Quoique la mise en œuvre nécessite une planification soignée, l'amélioration de la situation urge. On devrait introduire les recommandations progressivement dans les plus brefs délais.

